

Syllogisme



«Cette consultation montre que cette réforme répond à un souhait et qu'elle est globalement bien acceptée¹.» «Les cours de formation continue seront à la fois ciblés et intensifiés de manière à apporter aux enseignants les nouvelles compétences dont ils auront besoin.²» «Il faut dire les choses comme elles sont: pour bon nombre d'enseignants, le métier va changer³.» En résumé, les enseignants acceptent «globalement bien» l'idée de «changer de métier» et d'acquérir «les nouvelles compétences dont il auront besoin». Si on vous le dit... (sl)

¹ Monika Maire-Hefti, cheffe du Département de l'Education et de la Famille, dans *L'Impex* du 6 décembre 2013.

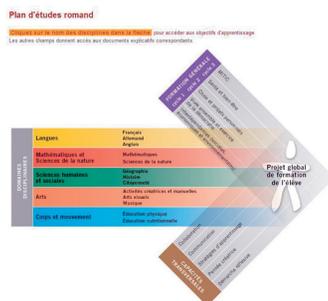
² Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire, *ibid.*

³ André Allisson, adjoint du préopinant, *ibid.*

Concours d'architecture

On peut lire (pendant quelque temps encore, mais dépêchez-vous quand même...), sur le site de l'Association neuchâteloise des responsables d'établissements scolaires⁴ (ANERES) que «le

contenu de l'enseignement [de l'école obligatoire] est défini par le Plan d'études roman (*sic!*).»



Les structures politiques et administratives du canton, par contre, sont clairement d'inspiration gothique... (sl)

* www.aneres.ch

Exposition La Gélinotte



Vernissage: 14 mars dès 17h. Conférence de Blaise Mülhauser et Jean-Lou Zimmermann à 20h. L'exposition est visible au **Moulin de Bayerel** du vendredi 14 au dimanche 16 mars 2014 de 17h à 21h. (com./réd.)

«Comment vous faites?»

Dans le but de favoriser les liens entre l'école et les familles, le **Cercle scolaire du Val-de-Ruz** (CSVr) propose des soirées sur des thèmes sensibles liés à l'enfance et à l'adolescence, au collège de La Fontenelle. Le principe est de permettre aux parents d'échanger librement, afin de faciliter le partage de pratiques et de ressources. Un animateur spécialiste de la thématique abordée est présent pour proposer des apports théoriques et pratiques.



Prochaines soirées: *Comment parler de sexualité?* (années 6 à 11). Comment aborder les différents aspects de la sexualité en tenant compte de l'âge de nos enfants? 3 février 2014 à 20h. Animation: Manuela Guyot et Pascal Morier-Genoud, coordinateur du projet HSH du groupe SIDA Neuchâtel; *Education: comment oser dire non?* (années 1 à 11). Etre à l'écoute de son enfant, lui poser des limites: un métier impossible? 10 mars 2014 à 20h. Animation: Emmanuel Schwab, psychothérapeute et

chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel. Inscription auprès du secrétariat:

032 854 95 59 ou cercle-scolaire.val-de-ruz@ne.ch

(com./réd.)

Des tablettes tactiles à l'école



Apprendre la géographie avec des cartes en ligne, filmer une expérience de chimie ou perfectionner son allemand via les réseaux sociaux: l'utilisation des tablettes tactiles à l'école offre de nouvelles perspectives pédagogiques.

Le rapport de recherche «Evaluation de l'intégration de tablettes numériques dans deux classes du canton de Neuchâtel» de la HEP-BEJUNE sera probablement publié durant le premier trimestre 2014. (com./réd.)

Remplacez, remplacez, il en restera toujours quelque chose

Renseignements pris, nous devons constater que les col-

lègues retraités sont bel et bien⁵ payés en dessous de la rétribution qu'ils percevaient auparavant. C'est le SEO qui fixe la classe de traitement (pour un remplacement de longue durée) ou le tarif à appliquer. La vraie question reste: pourquoi l'école a-t-elle tant besoin des retraités?

(com./réd.)

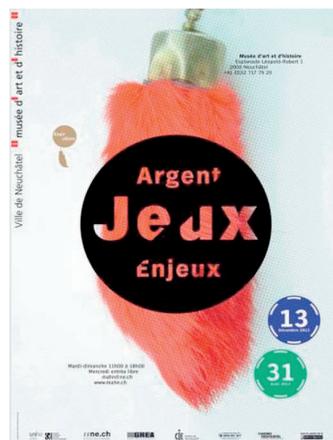
⁵ C'est une expression...

Dompage

L'école de laborantines, dont la qualité de la formation était vantée loin à la ronde, sera fermée à la fin de cette année scolaire. Trop peu (paraît-il) d'étudiants, un directeur partant à la retraite et, surtout, l'absence de subventions fédérales pour une filière ES auront eu raison de cette école.

Mais Monika Maire-Hefti a déclaré que la formation CFC de laborantins en chimie et en biologie serait maintenue. Donc, pour consoler ceux qui voient dans cette fermeture une perte irrémédiable pour le canton, la cheffe de l'Education et de la Famille fait miroiter le statu quo dans une filière qui forme à des métiers complètement différents, lesquels préparent à des emplois complètement différents. C'est complètement... (sl)

Argent, jeux, enjeux



Argent, jeux, enjeux a ouvert ses portes le 14 décembre au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel. Cette exposition, qui a été montée en partenariat avec l'Institut d'archéologie, l'Institut d'histoire de l'art et de muséologie, l'Institut de recherches économiques et la Maison des litté-

ratures de l'Université de Neuchâtel, se tiendra jusqu'au 31 août 2014 et sera le cadre de plus d'une vingtaine d'événements.

Argent, jeux, enjeux n'est pas une exposition où l'on évoque paillettes, rêves de gloire et tapis rouge, mais bien où l'on parle d'un sujet tabou – argent –, d'une industrie florissante – jeux – et de tensions multiples – enjeux. Aujourd'hui, les débats font rage autour de la mise en application de la loi plébiscitée par le peuple en 2012; jamais ces dissensions ne débordent dans la presse et elles restent toujours circonscrites aux seuls milieux concernés. Mais les enjeux financiers sont énormes, les risques de jeu excessif auprès la population sont réels, alors même simplement les évoquer dans une exposition, c'est un défi. Pour en savoir plus: www.mahn.ch

(com./réd.)

nées, comme les paiements par carte de crédit, empruntent des chemins sécurisés? A l'heure où la tendance est à l'externalisation des ressources informatiques vers de grands centres de calcul partagés, quelles sont les garanties offertes aux utilisateurs cherchant à protéger leurs échanges privés?

Quelles méthodes proposent aujourd'hui les spécialistes, sachant que même avec la meilleure technologie du monde, le maillon faible reste encore trop souvent l'utilisateur lui-même? Discussion avec notamment la professeure de mathématiques Elisa Gorla et le chercheur à l'Institut d'informatique Etienne Rivière. Café scientifique de l'UNINE, mercredi 5 février 2014, de 8h à 19h30, à la cafétéria du bâtiment principal, av. du 1er-Mars 26, Neuchâtel. Renseignements: 032 718 10 40.

(com./réd.)

Internet, l'indiscrète



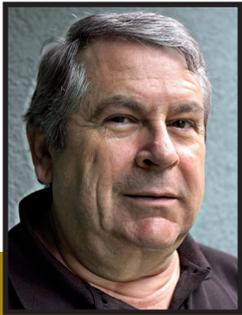
Depuis les révélations de l'affaire Snowden, plus personne n'ignore qu'internet fourmille de regards indiscrets. Comment dès lors s'assurer que les transmissions de don-



© Gianni Ghiringhelli



© niro



Pour une fois, ce billet traitera des tâches bassement matérielles de notre syndicat, qui, s'il ne délaisse pas la pédagogie et les grands projets institutionnels en cours dans notre canton, peut également s'investir efficacement dans l'amélioration du bien-être de ses membres.

Pierre Graber

► Au-delà des intérêts pédagogiques¹, un des points généralement mis en avant quant au choix d'adhérer au SAEN tient à la protection qu'il peut nous apporter en cas de coup dur. C'est évidemment un bon argument, même si – en fin de compte – cela ne concerne, bon an mal an, qu'une très faible part de nos membres. Mais dans ce domaine, comme dans les assurances, ça paraît cher quand tout va bien, mais on est bien content en cas de problèmes!

Pour rappel et sans entrer dans les détails, un-e enseignant-e a droit à la nomination après avoir été employé-e 2 ans... mais il faut travailler au moins à 2/3 de poste pour y prétendre, sinon l'autorité peut faire durer la situation 5 ans. Si vous êtes concerné-e par cette procédure (ou allez l'être), soyez vigilant-e. L'intervention du syndicat est gagnante à chaque fois, puisqu'aucune autorité ne peut se prévaloir d'être au-dessus des lois. Cependant, cela revient généralement à obtenir la nomination lors de la prochaine occurrence, souvent l'année suivante. Mieux vaut donc prévenir que guérir et anticiper l'éventuel oubli de sa direction!

Vérifiez vos fiches de salaires

Il arrive – assez rarement, il est vrai – qu'un-e enseignant-e soit trop payé-e (qu'il-elle reçoive un salaire plus élevé que ce qui lui est dû³). Évidemment, quand cela survient, ce «trop-perçu» est toujours lié à la bourde d'une autorité. Il peut s'agir d'une progression salariale offerte quand il n'y avait pas (encore) lieu ou de déductions oubliées (cotisations de prévoyance, par exemple). Souvent, il se passe des années avant que quelqu'un finisse par s'apercevoir de l'erreur. Un beau jour, on reçoit alors un courrier expliquant que notre salaire était trop élevé et on nous demande de restituer les sommes indûment perçues. Il y a quelques années, une de nos membres s'est vu réclamer plus de Fr. 20 000.– à ce titre par le Service de l'enseignement obligatoire (SEO).

Devant l'absurdité d'une telle exigence, le syndicat a mandaté un avocat dont les démarches ont abouti à une victoire au Tribunal administratif. Illustrant ce qui a été dit plus haut, relevons que, dès le départ, la commune ayant également «trop-versé» plus de Fr. 25 000.– n'en avait spontanément pas demandé la restitution...

Charité bien ordonnée commence par soi-même

L'histoire, parfois, bégaie. Une jeune collègue a aussi récemment été victime d'un «trop-perçu». Dans son cas, la commune (les cercles n'existaient pas encore) a omis de l'annoncer auprès de la caisse de prévoyance dès qu'elle remplissait les critères en vigueur. Le cercle qui l'emploie maintenant a versé rétroactivement la part de l'employeur, mais a entrepris de procéder à des retenues sur le salaire⁴ de notre membre pour récupérer sa part pour près de Fr. 18 000.–.

T'es prof et t'es pas syndiqué? Non, mais allô, quoi!

Les autorités ne sont pas infaillibles...

Parmi les situations qui occupent le syndicat chaque année, on peut presque toujours incriminer les autorités à quelque niveau que ce soit; le plus souvent, c'est la direction de l'établissement qui ne respecte pas ses obligations ou qui fait preuve de négligence. Mais il arrive aussi que la responsabilité incombe en définitive à l'Etat (ou plutôt à l'un de ses services). Hélas, si des arrangements à l'amiable sont souvent trouvés avec les autorités communales ou avec les directions de cercles, il faut déplorer l'entêtement des fonctionnaires des services de l'Etat qui refusent a priori toute mise en cause, même quand leur argumentation ne tient manifestement pas la route; dans ces cas-là, le syndicat est contraint de faire appel à sa protection juridique².

L'élément le plus classique (on y a droit chaque année!) est sans conteste le non-respect de la *Loi sur le statut de la fonction publique* (Lst) et du *Règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique dans l'enseignement* (Rsten) quant au droit à la nomination.

Le SAEN est intervenu auprès des autorités communales pour qu'elles fassent un geste du même type que leur voisine (voir ci-dessus), même à moindre échelle. On nous a opposé un refus poli, mais ferme. Comme la gestion des salaires était alors confiée au SEO, la commune a considéré qu'elle était hors de cause. Quant au service, interrogé par la commune, il a évidemment refusé de prendre quoi que ce soit à sa charge; ça vous étonne?

L'épilogue (provisoire?) a été apporté par la presse régionale juste avant Noël. Au moment

même où ses membres refusaient tout geste pour notre collègue, l'exécutif de cette nouvelle commune du littoral se félicitait du budget 2014 qui lui octroie une hausse de salaire de 20%⁵.

¹ Le SAEN se veut le digne héritier de la Société pédagogique neuchâteloise, créée en 1860.

² On peut d'ailleurs se demander si l'attitude bornée de certains fonctionnaires, dont on ne doute pas qu'ils soient respectables, n'est pas destinée à décourager certaines initiatives tout à fait légitimes...

³ Car les enseignants neuchâtelois trop payés n'existent pas, en fait.

⁴ En gros, 10% chaque mois et la moitié du 13e salaire sur 3 ans.

⁵ Le taux de travail de ses membres passant de 40 à 50%.

Neuchâtel en bref...

Qui a dit?¹

«J'ai une foi fondamentale en la jeunesse: elle va reprendre les choses en main. Les jeunes sont beaucoup mieux informés que nous ne l'étions à leur âge, sur l'écologie, l'économie de marché. J'ai l'impression qu'ils sont moins naïfs. Même si, bien sûr, il y a des *fashion victims*, des jeunes accrochés à leur *smartphone* 30 heures par jour.»

– Didier Burkhalter, président de la Confédération

– Grégoire Müller, peintre et essayiste chaux-de-fonnier

– Patrick Duvanel, chef de l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation

Réponse: b

«Nous nous sommes fait balader pendant quatre ans par Philippe Gnaegi², qui soit ne répondait pas à nos questions, soit disait oui à tout le monde

pour ne fâcher personne. Et quand, en plus, il a annoncé qu'une réforme d'une telle ampleur allait être réalisée sans dépenser un seul franc... A partir de là, à quoi bon donner son avis, à quoi bon vouloir défendre la qualité de l'enseignement?»

– Une enseignante anonyme déçue de l'action du Conseiller d'Etat Gnaegi

– Une enseignante anonyme qui ne répond aux consultations que quand elle est sûre d'être entendue

– Une enseignante anonyme qui a trouvé l'oreille d'un journaliste, mais pas l'adresse des associations professionnelles

Réponses: a, b et c

«Nous n'avons pas encore de réponse à toutes les questions qui nous sont posées. Des groupes de travail, qui comptent des enseignants, continuent de plancher sur les conséquences

pédagogiques et pratiques de la réforme.»

– Olivier Guéniat, criminologue et chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel

– Ilja Terebin, P.-D.G. du réseau social «ask.fm»

– Michaël Stauffacher, chef de projet «rénovation des filières»

Réponse: c

«Je suis un peu déçue par ce faible pourcentage.»

– Chantal Ritter Cochand, vigneronne encaveuse

– Monika Maire-Hefti, cheffe du DEF³

– Toni Brunner, président de l'UDC⁴

Réponse: b

¹ Réponses du quiz précédent: Monika Maire-Hefti; Jean-Marie Fagnière; Pascal Vandenberghe.

² Nom connu de la rédaction.

³ Département de l'éducation et de la famille.

⁴ Union (dite) démocratique (soi-disant) du centre.